

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150423-2015_B196-DE
Date de télétransmission : 29/04/2015
Date de réception préfecture : 29/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B196

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

05_3_06

BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Rapporteur : Michel BOULAN

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Emploi et formation

Objet : Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les Bureaux Municipaux de l'Emploi jouent un rôle relais dans le déploiement de la compétence Insertion d'un public en difficulté sur le territoire communautaire. Dans le cadre de leur rôle d'accueil et de prescription des publics vers le dispositif PLIE et compte tenu des moyens mobilisés, la Communauté du Pays d'Aix apporte un soutien financier. Cette délibération concerne le soutien à 4 Bureaux Municipaux pour l'Emploi, pour les communes de Jouques, Peyrolles en Provence, Rousset et Saint Paul Lez Durance pour un montant total de 27.200€.

Exposé des motifs :

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans la lutte contre les exclusions, à travers le PLIE, nécessite une forte collaboration des acteurs locaux afin que les personnes ciblées par cette action puissent en bénéficier.

En effet, le travail de repérage des participants, mené à l'occasion de l'accueil et de l'orientation du public est essentiel. La qualité de la prescription est une condition à la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre du PLIE.

Cela nécessite de donner des moyens de fonctionnement appropriés aux structures qui sont en capacité d'assurer cette fonction. Les 24 Bureaux Municipaux de l'Emploi représentent une opportunité pour agir au plus près des populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE.

En retour de l'aide communautaire, les BME acceptent le principe :

- d'une participation active des agents aux réunions territoriales du dispositif,
- de l'accueil et du travail en binôme avec les accompagnateurs à l'emploi de leur territoire pour diagnostiquer les difficultés des publics et l'opportunité d'une orientation, et accomplir leur travail de suivi, ainsi que des services directs pour les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi.

Des informations collectives au bénéfice des agents des BME et des actions collectives de mise en relation directe avec des employeurs sont organisées avec le Service Public de l'Emploi. Ainsi, une nouvelle offre de service a-t-elle été développée à partir de ces structures de proximité, en complément du suivi réalisé par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE.

Chaque BME peut prétendre à une aide forfaitaire de **2.000 €**, qui peut être revue à la hausse en fonction de l'ampleur des moyens engagés .

Sont ainsi pris en compte :

- **Le BME de la Commune de Jouques (2.900€)** pour le renforcement des actions visant à favoriser la recherche d'emploi des publics accueillis et l'organisation d'un forum de l'emploi à l'automne 2015.
- **Le BME de la Commune de Peyrolles en Provence (3.500€)** pour la mise en place d'ateliers de confiance en soi en direction des publics en grande difficulté. L'objectif de cette action est d'apporter une nouvelle palette d'outils pour une plus grande autonomie dans la recherche d'emploi. La commune organisera au mois de mars un forum sur les métiers de la défense et de la sécurité.
- **Le BME de Rousset (8.100€)** pour la mise en œuvre de différentes actions :
 - Ateliers de recherches d'emploi (CV, lettre de motivation, accompagnement individuel, phoning, création d'une boîte mail, initiation à Internet, inscription Pôle Emploi, télé candidature)
 - Prise en charge du coût du permis de conduire pour les publics porteurs d'un projet cohérent
 - Mise en place d'un forum emploi saisonnier pour les jobs d'été (animation d'ateliers pour les jeunes sur les techniques de recherche d'emploi)

- Réalisation de diagnostics pour le repérage et l'orientation du public PLIE.

Afin de permettre le versement des subventions, il est précisé qu'il sera préalablement demandé à chaque commune de délibérer, afin d'autoriser la signature et la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec la CPA dans le cadre du PLIE.

Par ailleurs, la commune de Saint-Paul-lez-Durance a fait le choix d'externaliser son Bureau Emploi en s'appuyant sur l'association « Paul-Emplois ». Cette association rend les mêmes services que les B.M.E. Aussi je vous propose de verser une subvention de 3.500 € au bénéfice de cette association, au titre de ses missions de Bureau Emploi.

De plus, en juin 2015, l'association « Paul-Emplois » se propose d'organiser un forum « Recrutement, Formation, Reconversion » avec les entreprises sous-traitantes d'ITER-CEA. Sur une journée, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les publics en recherche de formation pourront rencontrer une trentaine d'entreprises. Il est attendu entre 300 à 600 visiteurs. Il vous est proposé d'accorder pour cet événement une aide financière à hauteur de 7.000 €.

Le montant total de la subvention accordée à « Paul-Emplois » s'élève à 10.500 €.

Cette collaboration dans le cadre du PLIE nécessite également une bonne connaissance des problématiques de ce public, ainsi que le déploiement de services adaptés à leur recherche d'emploi et préalablement à leur orientation professionnelle.

C'est pourquoi, désireux d'optimiser les compétences de leurs agents dans ces domaines, 2 BME souhaitent s'abonner ou renouveler leurs abonnements aux logiciels «PASS'AVENIR» (logiciel de travail sur le projet professionnel) et « TRANSFERENCE » (logiciel sur l'analyse et le transfert de compétences). Ces outils permettent de répondre aux besoins d'un public en quête d'un projet professionnel ou d'une reconversion nécessaire à son insertion et d'optimiser la qualité des services de proximité proposés par ces Bureaux Municipaux de l'Emploi à la population locale.

Le coût de ces abonnements s'élève à 1.100 € par BME soit un montant total de 2.200 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 25 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 27.200 € ;
- **DIRE** que ces subventions, quel qu'en soit le montant, feront l'objet d'un seul versement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées pour un montant de 16.700 € sur la ligne budgétaire 90-657341 (service 8), qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées pour un montant de 10.500 € sur la ligne budgétaire 90-6574 (service 8), qui présente les disponibilités suffisantes ;

Bénéficiaire	Subvention de fonctionnement proposée en 2015	Abonnement « Pass'Avenir » et « Transférance »	Total subvention
JOUQUES	2.900	1.100	4.000
PEYROLLES EN PROVENCE	3.500	1.100	4.600
ROUSSET	8.100		8.100
TOTAL	14.500	2.200	16.700
Association Paul Emplois	10.500		10.500
TOTAL	25.000	2.200	27.200

2015_B196

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



28 AVR. 2015